

Banque fédérale de développement—Loi

plus de programmes ou de plus de moyens pour atteindre ce but. Ce ne serait surement pas un mal. Réserver ce capital commun aux Canadiens et aux immigrants reçus, c'est à mon avis agir de façon positive. Au lieu de dire que nous imposons des restrictions aux étrangers, je préfère une attitude plus positive. En outre, les constatations faites jusqu'ici avec la loi sur l'examen de l'investissement étranger nous révèlent que les étrangers ne se sont pas vus imposer des restrictions barbares, mais qu'en fait ils ont été encouragés; au lieu qu'ils utilisent la banque à capitaux canadiens pour nous acheter, je préfère au contraire les attirer au pays.

● (1250)

La loi sur l'examen de l'investissement étranger est orientée en ce sens. Elle ne protège pas la banque à capitaux canadiens, propriété des contribuables canadiens qui l'alimenteraient, comme le dit le ministre, au moyen d'une contribution annuelle. Je pense que ce que nous devrions faire au Canada, ce n'est pas racheter la propriété à laquelle nous avons déjà renoncé, mais prendre une option sur le futur. Envisageons l'avenir. Mon amendement vise à inciter les Canadiens à devenir propriétaires de nouvelles entreprises et à les agrandir au cours de 10, 20 ou 30 années à venir. Si les Canadiens contrôlent l'expansion de leurs entreprises dans le pays d'ici 30 ans, nous seront maîtres de notre économie au lieu de nous trouver dans la situation actuelle où 95 p. 100 de l'industrie du gaz et du pétrole est aux mains de sociétés étrangères, où l'industrie des ressources est détenue à plus de 80 p. 100 par des sociétés étrangères, et l'industrie manufacturière à plus de 60 p. 100.

Je déclare sans hésitation que cet amendement reflète un certain nationalisme économique canadien, et j'en suis fier. J'aimerais voir ce principe consacré dans de nouvelles lois à l'avenir. Je pense qu'un grand nombre de membres de notre parti et d'autres députés abondent en ce sens; mais au lieu de nous en tenir aux paroles, nous devrions passer aux actes. Dès l'approche des élections, tous les partis politiques brandissent de nouveau le flambeau du nationalisme économique canadien et de la propriété canadienne. Mais rien ne se fait.

La loi sur l'examen de l'investissement étranger était un pas dans la bonne direction. Je pense que nous continuons dans ce sens avec la banque fédérale. Elle constitue un pas vers le nationalisme économique canadien. Je crois que c'est une mesure progressive et je suis enchanté d'avoir pu présenter cette motion. J'espère sincèrement que le gouvernement appuiera cet amendement au lieu de rester prisonnier de la vieille optique continentale libérale de C. D. Howe et de ses successeurs.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté très attentivement les observations du député qui a proposé l'amendement. Comme il l'a mentionné, nous avons discuté de cet amendement au comité et j'ai alors expliqué avec beaucoup de détails pourquoi je m'y opposais. Je ne vais pas répéter maintenant toutes mes objections à l'amendement, mais j'aimerais faire quelques observations générales.

D'abord, je tiens à préciser que les députés de ce côté-ci de la Chambre tiennent à favoriser la croissance des petites industries gérées par des Canadiens et veulent aider ces petites sociétés à mettre en valeur leur aspect cana-

dien. Dans cette optique, le gouvernement a pris il y a quelques années des mesures fiscales spéciales qui sont très avantageuses pour les petites sociétés gérées par des Canadiens. Ces mesures consistent à appliquer à ces sociétés seulement la moitié du taux d'imposition des petites sociétés du Canada gérées par des étrangers. Selon moi, cela représente un avantage important pour les sociétés canadiennes et c'est le genre de mesure qui est le plus susceptible d'aider davantage à l'expansion des petites sociétés canadiennes que des petites entreprises étrangères au Canada. Il ne s'agit pas cependant de la seule mesure que nous ayons prise et le compte rendu des délibérations du comité fait mention d'autres mesures qui visent à aider les petites industries du Canada.

L'objectif du député est louable, mais il importe de signaler qu'il s'y est mal pris pour le réaliser. Il parle de deux genres de situation: premièrement, celle où les fonds de la banque serviraient à faciliter la mainmise étrangère sur une société canadienne. Il a mentionné que le gouvernement avait mis la loi sur l'examen des investissements étrangers en exécution. C'est justement pour cela qu'il n'est plus nécessaire de prendre les mesures que l'ancienne Banque d'expansion industrielle prenait par principe. Le Parlement a décidé qu'il fallait assurer que tous les cas de mainmises étrangères sur des sociétés canadiennes comportaient assurer des avantages importants pour le Canada. Le Parlement n'a jamais décidé qu'il ne devrait pas y avoir de mainmises ou d'investissements étrangers. De fait, comme le député lui-même l'a signalé, le Canada continue à favoriser les investissements étrangers, mais à ses propres conditions, c'est-à-dire lorsque ces investissements sont avantageux pour le Canada.

Il y a une très bonne raison à cela. Le Canada est un grand pays avec bien des intérêts économiques divergents dans les différentes régions. Il me semble que le député refuserait à certaines régions du pays qui peuvent être sous-développées par rapport aux autres l'occasion de profiter des investissements étrangers si nous adoptions le principe que le député aimerait ajouter à la loi établissant la Banque fédérale de développement.

Le deuxième genre de situation dont il a traité se rapportait à l'aide accordée à une société faisant déjà affaire au Canada, mais appartenant à des étrangers. Encore une fois, il me semble que cette modification ne servirait qu'à refuser à une entreprise commerciale canadienne légitime, c'est-à-dire incorporée au Canada, payant des impôts au Canada, employant des Canadiens et achetant des matériaux canadiens, ainsi qu'à tous ses employés et à la collectivité qui en dépend, les avantages de la Banque fédérale de développement qui sera mise sur pied pour venir en aide aux petites entreprises au Canada. On refuserait cet avantage à une société qui aurait des difficultés et qui ne pourrait pas trouver de fonds chez les banques habituelles à des taux et à des conditions raisonnables.

Je crois que cet amendement est beaucoup trop brutal. Les objectifs du député peuvent être parfaitement légitimes et je puis en approuver quelques-uns, mais sa façon de faire serait tout à fait désastreuse. C'est pour cela que je recommande le rejet de l'amendement.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Puisqu'il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure).